

**RÉSILIATION DU BAIL EN COMMUN ACCORD
SIGNÉE EN DATE DU 25 OCTOBRE 2021**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La Société Coopérative « Maison du Peuple », ayant son siège à L-4002 Esch-sur-Alzette, 60 Boulevard J.F. Kennedy, inscrite au registre du commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B8792 représentée par le Président du Conseil d'Administrations

ci-après dénommé « LE BAILLEUR », d'une part

et

l'Administration communale de la Ville de Dudelange (matricule 0000 5132 037) établie à L-3401 Dudelange, Place de l'Hôtel de Ville, représentée par son collège des bourgmestre et échevins actuellement en fonction, à savoir Monsieur Dan BIANCALANA, bourgmestre ; Monsieur Loris SPINA, Madame Josiane DI BARTOLOMEO-RIES, Monsieur René MANDERSCHIED et Mme Claudia DALL'AGNOL, échevin·es, donc tous les cinq demeurant à Dudelange,

ci-après dénommé « LE LOCATAIRE », d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Préambule

Considérant qu'en date du 25 octobre 2021, le bailleur et le locataire ont signé un bail, ayant pris effet le 1^{er} novembre 2021 pour un bien en location situé à L-3441 Dudelange, n°31-35, Avenue Grande-Duchesse Charlotte, au rez-de-chaussée ;

Considérant que, par commun accord, les parties se sont prononcées verbalement sur la résiliation du contrat de bail ;

Qu'au vu de ce qui précède, les Parties conviennent formellement de la résiliation du contrat de bail du 25 octobre 2021 selon la disposition suivante :

1. Le contrat de bail prendra fin de manière irrévocable le 31 décembre 2024, date à laquelle les lieux loués seront restitués par le locataire à la disposition du bailleur.

Fait en deux originaux, dont chaque Parties reçoit un exemplaire

Dudelange, le 12 novembre 2024

Pour le Locataire,
Le Bourgmestre

Dan Biancaiana

Pour le Bailleur,
Le Président du Conseil
d'Administration

Frédéric Krier

Loris Spina (1^{er} échevin)

René Manderscheid (échevin)

Josiane Di Bartolomeo-Ries (échevine)

Claudia Dall'Agnoli (échevine)